

Maromme, le 12/09/2022

Valérie FIEFFE
Inspectrice de l'Éducation nationale
Chargée de la mission Éducation Prioritaire

à
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

Cette note est téléchargeable sur notre site internet.
Le directeur d'école veillera à ce que chaque
enseignant sous sa responsabilité (dont membres des
RASED, brigades, ZIL...) ait connaissance des notes de
services mises en ligne en cours d'année, notamment
en les présentant lors des conseils des maîtres.



NOTE de circonscription N°2
Septembre 2022
Calendrier des Instances Inter degrés

Texte de référence circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'Éducation Prioritaire

Ainsi que le précise le décret 2013-683 du 28 juillet 2013, le **conseil école-collège** a vocation à exister pour tout secteur de collège. « **Cet objectif profitera notamment aux élèves les plus fragiles.** Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est coprésidé par le principal du collège et l'IEN chargé de la circonscription. En éducation prioritaire, il est vivement souhaitable que l'IA-IPR référent y participe. »

La continuité entre le premier et le second degré est reconnue comme une nécessité notamment pour **faciliter la transition entre l'école et le collège pour les élèves**. L'action du conseil école/collège doit porter sur la recherche de la continuité pédagogique. Il est aussi important que chacun mesure bien les attentes de chacun des niveaux scolaires. Le conseil école/collège étudie également la manière dont on partage les informations sur les élèves afin notamment de ne pas perdre de temps dans la prise en compte des difficultés à chacun des paliers de la scolarité. → Le directeur définit en équipe au moins un représentant pour son école. Celui-ci (ou ceux-ci) pourra évoluer en fonction de l'ordre du jour du conseil.

En Education prioritaire, le comité de pilotage du réseau porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions. Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du CPE et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent : commune, conseil général, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.

Le coordonnateur, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Un temps de travail est consacré aux relations entre premier et second degré en appui sur le conseil école/collège. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves. »

Comme les années passées, les comités de pilotage des réseaux Alain, Diderot, Léger ont la volonté de continuer dans une dynamique de réseau apprenant. Le Collège J. Verne s'associe complètement à cette démarche. A cet effet, les formations de type constellation « plan maths et français » interdegrés vont permettre de poursuivre dans cette voie.

Conformément aux décisions prises lors des derniers COPIL, nous inversons cette année l'ordre des instances. Ainsi le premier CEC sera placé avant le premier COPIL. Ceci permettra d'entrer plus tôt le travail des groupes définis l'an passé par rapport aux orientations choisies dans le projet de secteur.

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour répondre à toute question.

Valérie FIEFFE, IEN



Calendrier 2022-2023 des instances inter-degrés

	REP ALAIN de Maromme	REP DIDEROT de Petit Quevilly	REP F. LEGER de Petit Quevilly	Secteur du collège J. VERNE de Déville les Rouen
Comités de Pilotage	Mardi 15 Novembre à 16h45 au collège Mardi 4 Avril à 16h45 au collège	Mardi 8 Novembre à 16h45 au collège Mardi 2 Mai à 16h45 au collège	Mardi 22 Novembre à 16h45 au collège Mardi 9 Mai à 16h45 au collège	
Conseils écoles- collèges	Lundi 17 Octobre à 16h45 au collège Lundi 13 Mars à 16h45- EE	Jeudi 6 Octobre à 16h45 au collège Mardi 21 Mars à 16h45 - EE	Lundi 10 Octobre à 16h45 au collège Mardi 7 Mars à 16h45 - EE	Jeudi 13 Octobre à 16h45 au collège Lundi 20 Mars à 16h45 - EE
Conseils de Cycle 3 Liaison CM2/6ème	Mardi 13 Juin à 16h45 au collège	Lundi 19 Juin à 16h45 au collège Diderot (Conseil commun aux deux secteurs de collège)		Vendredi 23 Juin à 16h45 au collège